

SEPTIÈME SECTION

DU BASSIN

Envisagé au point de vue de l'anatomie descriptive, le *bassin* se compose d'une partie supérieure, large, évasée, échancrée en avant, que l'on nomme *grand bassin*, et d'une partie inférieure, rétrécie, ayant la forme d'un canal, appelée *petit bassin*. Mais le grand bassin a été décrit avec la cavité abdominale : il répond à la région hypogastrique et aux fosses iliaques. Aussi, en anatomie topographique, le bassin commence-t-il au niveau du détroit supérieur pour se terminer au détroit inférieur. Sur le squelette, le bassin n'a pas de fond ; sur le vivant, il est fermé en bas par une cloison musculo-membraneuse qui constitue le plancher du bassin ou *périnée*.

J'étudierai d'abord le squelette du bassin, ou ceinture pelvienne, et la forme de la cavité que circonscrivent les os iliaques, en me plaçant exclusivement au point de vue chirurgical ; je m'occuperai des mouvements du bassin et du mécanisme de ses fractures, ce qu'ont négligé de faire la plupart des auteurs d'anatomie topographique. Passant ensuite à l'étude des organes contenus dans la cavité, je les diviserai en deux grandes classes : les organes génito-urinaires et l'organe de la défécation ou rectum. Les premiers seront étudiés successivement chez l'homme et chez la femme.

Je terminerai par l'étude du plancher du bassin ou périnée, qui sera mieux compris après la description des organes qui le traversent.
